

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 26 septembre 2008

N. 2008-70-7-2

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

## Garantie Départementale d'Emprunt Croix-Rouge Française - Seppois-le-Bas

Résumé: Octroi d'une garantie d'emprunt à la Croix-Rouge Française à Seppois-le-Bas à raison de 100 %, relative à un prêt d'un montant de 0,38 M€, à souscrire en vue du financement de la construction à la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) Henry Dunant de Seppois-le-Bas, d'un nouveau bâtiment comprenant sept studios hébergement et des locaux éducatifs et techniques.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la Croix-Rouge Française, reconnue d'Utilité Publique, gestionnaire de la Maison d'Enfants à Caractère Social Henry Dunant (M.E.C.S.) au titre de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.), sise à Seppois-le-Bas et de compétence départementale.

Cet établissement médico-social qui bénéficie également de l'habilitation justice de l'Etat (Protection Judiciaire de la Jeunesse) comprend deux structures :

- Une maison d'enfants destinée à l'hébergement de 40 garçons et filles mineurs âgés de 3 à 16 ans,
- Un service d'accueil familial de 19 places pour des mineurs de 3 à 18 ans.

La Croix-Rouge Française projette de construire à Seppois-le-Bas un nouveau bâtiment destiné à rationaliser et à moderniser les conditions d'accueil au sein de la maison d'enfants sans création de places, en déployant une cinquième équipe pédagogique.

## Ce bâtiment comprendra:

- Au sous sol : des locaux techniques dont la chaufferie,
- Au rez de chaussée : 4 studios dont 2 pour les familles et 1 de veille, des locaux de vie communautaire (salle de réunion, local attente jeux, grande salle pour l'animation, espace vie), un bureau, des locaux de rangement et des sanitaires,
- A l'étage : 6 studios, 1 chambre de veille et des locaux de service (lingerie, local ménage).

Cette opération a été approuvée et bénéficie d'une subvention départementale. Le plan de financement prévisionnel de 1 135 880 € TTC est établi comme suit :

Fonds propres (34 %): 387 980 €
 Subvention Département (33 %): 367 900 €
 Emprunt (33 %): 380 000 €
 1 135 880 €

Les caractéristiques du prêt à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace sont les suivantes :

Montant : 380 000 €
 Périodicité : mensuelle

Durée: 20 ans (240 mois)
 Taux: 5,21 % fixe

Première annuité prévisionnelle : 30 625 €

La décision d'accorder une garantie intégrale pour ce prêt, ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'une association sans but lucratif, autorisée à gérer un établissement médico-social agréé au titre de l'aide sociale à l'enfance, de compétence départementale.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé. Cependant, compte tenu de la spécificité de l'organisme bénéficiaire de la garantie, je vous propose de ne pas procéder à l'inscription de prénotation, en contregarantie.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt, et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER